



Club affilié à la FFJDA

Judo Club Chabeuil

Dojo Georges Roux

Allée des Eglantiers

26120 CHABEUIL

PROJET ASSOCIATIF

Élaboré le 20 novembre 2021

Par : L'équipe dirigeante du club

Charles MARTIN – Président de l'association

Véronique TALLARON – Secrétaire

Eduardo MENDES – Trésorier

Aurélie GUEDE – Membre

Benoit BIDAULT – Membre

Jean-Luc ROUVIÈRE – Membre

Et la participation des personnes présentes à l'Assemblée Générale du 20/11/2021

Validé par le Comité Directeur et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

A Chabeuil.

Signatures des auteurs :

1 – IMPLANTATION

Le Judo Club Chabeuil est une association régie par la loi 1901 créée en 1974 par le Docteur Georges Roux et son équipe dirigeante (Déclarée en Préfecture le 22/02/1974 sous le N° W263002747).

La salle d'entraînement appelée Dojo et le siège social de l'association sont situés Allée des Églantiers à Chabeuil.

Chabeuil, ville d'environ 8 000 habitants, est le chef-lieu du canton dit "du Pays de Chabeuil" qui offre aux communes dudit canton des services tels que collèges, piscine, 2 gymnases, activités culturelles et spectacles, exerçant ainsi une certaine attractivité.

Les projets d'urbanisation de la commune laissent présager, à moyen terme, une augmentation de population de l'ordre de 25 à 30%.

Chabeuil est reconnue pour son dynamisme associatif et notamment sportif : 25 associations sportives.

2 – PUBLICS ACCUEILLIS

Si une très grande partie des chabeuillois actifs travaille à Valence ou dans les environs, la très grande majorité des enfants est scolarisée à Chabeuil jusqu'à la classe de troisième au collège.

Le Judo Club Chabeuil avec plus de 47 ans d'existence est ancré dans le paysage et la vie locale.

Affilié à la Fédération Française de Judo Jujitsu et Disciplines Associées, déclaré à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports le 10/03/1998, sous le numéro 26.98.002, le club accueille à ce jour près de 135 licenciés dont 73% résident à Chabeuil ou dans une des communes du canton.

Les adhérents sont issus de toutes origines socioculturelles.

69% ont moins de 16 ans et 39% sont de sexe féminin.

3 – VOCATIONS DE L'ASSOCIATION

La vocation première du Judo Club Chabeuil est sportive :

Développement de l'activité Judo et des disciplines associées (jujitsu, taïso)

- des cours de judo qui s'adressent aux différentes tranches d'âge
 - . Eveil (4 et 5 ans)
 - . Enfants (6 – 8 ans)
 - . Enfants (9 – 13 ans)
 - . 14 ans et plus
- des cours de jujitsu – self défense (+ de 12 ans)
- des cours de taïso (gymnastique pour les plus de 14 ans)
- des cours de cross-training (renforcement musculaire pour les plus de 14 ans)
- une participation active aux compétitions fédérales et autres tournois qui s'accompagnent d'une préparation spécifique.

La vocation sociale :

- L'accès à la pratique pour le plus grand nombre,
 - . Tous les publics peuvent pratiquer les disciplines quel que soient l'âge, le sexe et le niveau de forme, sous réserve d'un avis médical préalable de non contre-indication.
 - . Afin de rendre l'activité accessible financièrement, l'association organise des manifestations destinées à conforter sa trésorerie et ainsi conserver un niveau de cotisations abordable.
 - . Acceptation large de modes de règlement (Carte Pass' Région, Carte Top Dep' Art, Chèques vacances, Coupons sport ... etc), étalement des paiements et tarif familial (remise à partir du 2^{ème} adhérent).
- Mixité sociale et culturelle,
 - . différentes catégories socioculturelles se côtoient et se respectent,
 - . les cours sont mixtes (garçons/filles, hommes/femmes),
 - . l'obligation de porter une même tenue (le judogi ou kimono) gomme les différences sociales.
- Implication dans la vie locale,
 - . l'association est présente lors des grandes manifestations qu'elles soient sportives, festives ou caritatives,
 - . l'équipe dirigeante apporte sa contribution à l'effort de promotion du sport de la municipalité.
- Échanges intergénérationnels
 - . en incitant les parents et/ou grands-parents à comprendre la discipline pratiquée par l'enfant, ses règles, ses codes et les aptitudes qu'elle développe, par des actions pédagogiques ou des activités parents/enfants.

L'aspect éducatif de sa vocation :

- Accompagner l'enfant dans les différentes étapes de son évolution physique, psychologique et intellectuelle en s'appuyant sur les valeurs du sport, et également sur ce que révèlent ces moments de vie collective.
- Partager les valeurs inscrites dans le code moral du judo qui sont expliquées et appliquées,
 - La politesse

- Le courage
 - La sincérité
 - Le contrôle de soi
 - L'honneur
 - La modestie
 - L'amitié
 - Le respect
- Ouvrir à une autre culture, celle du Japon, pays d'origine du judo dont les us et coutumes ont imprégné cette discipline,
 - Développer la capacité d'apprentissage, la notion d'objectif (la ceinture noire en ligne de mire), le goût de l'effort, la persévérance.

- ✓ L'association a également vocation à accueillir les personnes en recherche d'une activité de loisir-sportif :
 - Concernant les enfants, la participation aux compétitions n'est pas obligatoire, il leur est toutefois indiqué que la compétition permet de mesurer son évolution dans la discipline.
 - Les pratiquants adultes installés dans une vie familiale et/ou professionnelle recherchent la convivialité, la relation avec d'autres, sans négliger l'aspect bien-être physique qu'apporte la discipline pratiquée.
- ✓ Les éducateurs sportifs doivent intégrer cette dimension dans leurs objectifs lorsqu'ils préparent les séances et adapter leur mode de communication aux publics qu'ils animent.

4 – INTENTIONS EDUCATIVES

- 4 à 6 ans : Découvrir son corps : repères spatio-temporels, motricité, latéralisation, Apprendre la socialisation, le partage, Apprendre la notion de règles, de consignes.
- 6 à 9 ans : Apprendre l'autonomie, Savoir être attentif aux explications, mettre en pratique et répéter, répéter pour obtenir un résultat, Sensibiliser au code moral du judo : comprendre les mots et comment ils sont applicables en toutes circonstances (vie scolaire, extra-scolaire, vie familiale ...).
- 10 à 13 ans : Apprendre la persévérance, la notion d'objectifs personnels et savoir se donner les moyens de les réaliser, Aider à l'expression de la personnalité de l'enfant dans le respect d'autrui et la modestie, Rappeler le code moral du judo et notamment la notion de respect mutuel.
- 14 à 16 ans : Accompagner le passage de l'adolescence à l'âge adulte (changements physiques, comportementaux ...), Disponibilité des adultes, éducateur sportif, dirigeants, pour écouter, aider, s'il le demande, le jeune dans ses moments d'interrogation, de doute ou de malaise et rétablir le lien avec la famille, Faciliter la réalisation d'objectifs sportifs : atteindre le grade supérieur ou réaliser de bons résultats en compétition.
- 17 ans et + : Donner un sens à la place du sport dans la vie du pratiquant qu'il soit étudiant, professionnel ou sans activité, l'aider à atteindre ses objectifs personnels en respectant ses intentions (judo loisir, performances sportives ...), Inciter à l'engagement vers l'action dans le cadre associatif ou vers l'encadrement.
- Séniors : Après de longues années de vie active, bien vivre sa retraite c'est aussi prendre soin de son corps et, la meilleure des thérapies pour conserver la santé physique et mentale, c'est le mouvement. Certains rechercheront la performance relative à leur âge, mais la plupart trouveront dans les exercices adaptés, sous le contrôle d'un éducateur sportif attentif, l'équilibre attendu et le lien social avec les autres membres des groupes.

5 – RESSOURCES

Moyens humains :

2 professeurs diplômés d'état (BEES 1^{er} degré option Judo-jujitsu et BPGEPS préparation physique),
6 membres élus du comité directeur, dont les membres du bureau (Président, secrétaire et trésorier),
Participation bénévole de parents lors de manifestations.

Moyens matériels :

L'association dispose d'une salle, propriété de la commune, équipée de tatamis et sécurisée,
L'association investit régulièrement dans l'achat de petits matériels et accessoires sportifs,
Occasionnellement, la municipalité met le gymnase municipal à la disposition du club pour l'organisation de manifestations recevant du public ou nécessitant une surface de tatami plus grande.

Moyens organisationnels :

Cours séparés par tranches d'âge afin de respecter les spécificités physiques ou psychologiques de chaque catégorie,

Organisation d'animations sportives, sans enjeu compétitif, permettant les échanges entre clubs,
Organisation de compétitions locales,
Accompagnement dans les compétitions du calendrier fédéral,
Organisation de stages et séjours animés par des sportifs jouissant d'une expertise certaine (japonais, sportifs de haut niveau),
Stages proposés par la Fédération ou d'autres clubs.
Organisation de manifestations extra-sportives, créatrices de liens, rassemblant les générations, révélant des valeurs parfois insoupçonnées.

Moyens financiers :

L'essentiel des ressources financières de l'association est constitué par les cotisations des adhérents, viennent ensuite la subvention municipale, les revenus des activités et manifestations extra-sportives et le partenariat avec des entreprises locales.

Certaines sources d'apports financiers sont à développer :

- le mécénat
- la vente de produits accessoires (vêtements ou accessoires aux couleurs du club).

6 – DIAGNOSTIC

Dans le but de définir les actions à mener dans le cadre du présent Projet Associatif, un diagnostic du club a été mené par l'équipe dirigeante. Il a ainsi été réalisé un recensement des principaux points forts et points faibles du club, aussi bien internes qu'externes.

Principaux points forts et points faibles concernant le fonctionnement du club, tous domaines confondus (sportif, éducatif, compétition, animation/communication, accueil, vie associative, administratif...) :

Points Forts :

- 2 éducateurs sportifs professionnels investis et formés aux différentes pratiques,
- Qualités humaines et pédagogiques des animateurs,
- Des activités pour toutes les tranches d'âge, certaines en phase avec les tendances (et demandes) actuelles : cross-training, jujitsu-combat, gym douce pour les séniors,
- Une infrastructure de qualité récemment rénovée dédiée aux disciplines avec un tatami de 148 m2, située dans un endroit calme et facile d'accès,
- Un projet éducatif et sportif clairement défini,
- Stabilité dans le temps (bientôt 50 ans d'existence),
- Adaptabilité du club aux circonstances,
- Réserve financière (60% du budget annuel) qui permettent d'envisager des projets nouveaux,
- Dynamisme et engagement du groupe dirigeant/éducateurs.

Points Faibles :

- Catégories 13 – 25 ans peu représentées,
- Représentation féminine faible dans les disciplines judo et jujitsu,
- Nombre de bénévoles impliqués insuffisant,
- Communication interne et externe, visibilité du club (média, exhibitions publiques ...)
- Aspect "vieillot" du bâtiment, isolement géographique, peu ou mal signalé,

Principales opportunités et menaces liées à l'environnement du club :

Opportunités :

- Un potentiel important de nouveaux pratiquants quelle que soit la tranche d'âge sur le canton avec une augmentation de la population lorsque les projets immobiliers seront réalisés (2 à 3 ans),
- Des créneaux horaires disponibles, notamment en journée, pour l'accueil de nouveaux pratiquants
- La possibilité proposée par le Comité Départemental de mise à disposition d'un jeune en service civique pour l'aide au développement du club
- Projet de construction d'un 2^{ème} gymnase avec une jauge pour le public importante qui permettrait d'accueillir des compétitions départementales, voire régionales et ainsi donner de la visibilité à nos disciplines (dans 2 à 3 ans, voir plus),
- Projet de formation des éducateurs sportifs au "Sport Santé" qui leur donnera la qualification nécessaire pour accueillir des personnes sous prescription médicale et présentant des pathologies particulières (Alzheimer, Parkinson, diabète, surpoids ...). Ceci permettrait au club d'être inscrit sur un répertoire régional (qui deviendra national) des clubs "labellisés".

Menaces :

- Une concurrence très forte des associations sportives du canton,

- Tentatives d'autres sports de combat de s'implanter sur Chabeuil (Karaté, MMA ...),
- Si le nombre et la diversité de l'offre de disciplines sportives sur Chabeuil témoigne d'un certain dynamisme, cela contribue à la tendance au "zapping" constatée chez les jeunes et parfois les adultes.
- Un désengagement des collectivités locales sur l'aide apportée aux associations,
- Un désengagement de bénévoles porteurs d'actions

7 – L'AVENIR DU CLUB

Développer le nombre d'adhérents :

La pérennité de l'association repose sur une augmentation nécessaire du nombre de ses adhérents afin de garder sa vitalité, mais aussi afin d'assurer les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Environ 30% des adhérents ne reconduisent pas leur inscription l'année suivante, il y a un potentiel important pour la croissance des effectifs par la fidélisation des adhérents.

Les actions à envisager :

- Forte communication à la rentrée de septembre,
- Partenariats avec les établissements scolaires,
- Améliorer la visibilité du club et de ses activités (réseaux sociaux, démonstrations, portes ouvertes ...),
- Opération parrainage,
- Réflexion sur les moyens de fidéliser les adhérents,
- Mettre en place des initiatives qui renforcent l'esprit d'appartenance, l'esprit de club.

Conforter l'assise financière du club :

L'essentiel des charges de l'association est constitué par les salaires et charges sociales des éducateurs sportifs. Ce sont eux qui constituent l'âme du club et il nous appartient de nous les attacher. Pour ce faire, il faut pouvoir leur proposer des conditions de travail satisfaisantes et notamment pouvoir faire évoluer leur rémunération, sans pour autant augmenter systématiquement les cotisations qui doivent rester accessibles au plus grand nombre.

Afin de permettre à nos éducateurs sportifs de varier le contenu de leurs séances, il faudra dégager une enveloppe destinée à l'acquisition d'accessoires et au remplacement de certains.

Pour ce faire :

- Développer les partenariats avec les entreprises locales,
- Examiner les dispositifs qui nous permettraient d'obtenir des subventions,
- Organiser des événements ou manifestations qui génèrent des recettes.

Améliorer la visibilité du club :

L'ancienneté de l'association sur le secteur ne suffit plus à asseoir son image, il faut également compter avec l'offre croissante d'activités sportives. Il est donc important de rendre l'association et les disciplines proposées plus visibles du public, susciter l'envie de la rejoindre.

Les axes de travail :

- Les vecteurs de communication,
- Les actions et manifestations qui peuvent toucher le public ou les publics cible,
- Imaginer des initiatives où les adhérents seront les acteurs de la "promotion" de nos activités.

Accompagner les éducateurs sportifs dans leur perfectionnement :

- Évaluation annuelle des besoins en formation,
- Fixer avec eux des objectifs de perfectionnement,
- Rechercher les formations et, avec eux, monter les dossiers de prise en charge.

L'équipe dirigeante hiérarchisera ces thèmes selon leurs degrés d'urgence, d'importance et de facilité à mettre en œuvre, puis établira les fiches-actions correspondantes (en annexe).

8 – EVALUATION

Le Comité Directeur, auquel se joignent les éducateurs sportifs, se réunit tous les mois. L'ordre du jour aborde, entre autres questions d'actualité sportive, extra-sportive ou organisationnelle, la question du déroulement des séances et du suivi du Projet Associatif.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle le Président, les membres du bureau et les éducateurs sportifs présentent un bilan de

l'activité, des actions entreprises et des résultats obtenus ou non. L'Assemblée soumet au vote des participants, après débat et échanges, le projet associatif, réajusté si nécessaire en fonction de l'évaluation et des constats faits lors de l'exercice écoulé.

Le Projet associatif est communiqué à chaque adhérent et/ou à son tuteur légal sous forme papier et publié sur le site internet du club. Tous les commentaires et observations adressés par les adhérents sont recueillis et évoqués lors des réunions périodiques. Une réponse personnalisée est adressée à l'émetteur.

DURÉE DE VIE DU PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif est établi pour une durée illimitée. Il est remis en question, réajusté par l'équipe dirigeante et adapté à la situation interne du club et à son environnement.

L'Assemblée Générale Ordinaire, chaque année, est appelée à se prononcer sur les actions entreprises et les projets d'actions, mais également sur l'adéquation du projet global avec la politique fédérale et l'évolution du contexte local.

Annexe 1 : Fiche action

Version 1.0 éditée par : xx, le : xx

TITRE

Pour quoi ? (quel objectif) :

Pour qui ? (cible) :

Contenu (description) :

Quand et durée ? :

Par qui ? :

Comment ? (Organisation, communication) :

Suite ? :

Bilan qualitatif :

Bilan quantitatif :
